RMA Audit & Conseil

Expert-Comptable / Commissaire aux Comptes

Rapport de transparence
Exercice clos le 31 décembre 2024

RMA AUDIT ET CONSEIL
Commissariat aux Comptes

Société de Commissariat aux Comptes • Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Siège social : 11 rue sainte colombe • 94420 L'Hay-Les-Roses • TÉL +33 (0)1 43 48 27 65 •
SAS au capital de 50 000 € • 802 396 531RCS Créteil B
Numéro d'identification intracommunautaire : FR 668 023 965 31

1. Préambule

Le présent rapport est établi conformément à l'article 13 du Règlement UE 537/2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des EIP et l'article L 123-12 du code de commerce.

L'Haÿ-Les-Roses, le 31 mars 2025

M. MISSINHOUN Romain

Président

SOMMAIRE

1. Préambule 1

2. RMA AUDIT ET CONSEIL 3

2.1 Présentation générale de RMA AUDIT ET CONSEIL 3

2.2 L'activité d'Audit légal de RMA AUDIT ET CONSEIL 3

2.2.1 Structure juridique 3

2.2.2 Associés 3

2.3 Structure de gouvernance du Cabinet 3

2.4 RMA AUDIT & CONSEIL ET EURONNEX CONSULTING 4

2.4.1 Activité du cabinet, implantations, métiers, clients 4

3. Gestion des risques du cabinet 6

3.1 Indépendance 6

3.2 Contrôle qualité 7

Par ailleurs une revue indépendante (interne ou externe) est réalisée sur les mandats EIP 8

en amont de la certification des comptes annuels par le commissaire aux comptes signataire. 8

3.3 Date et conclusion du dernier contrôle qualité dans 8

4. Activité de commissariat aux comptes 9

4.1 Chiffres clés 9

4.2 Clients 9

4.3 Liste des entités d'intérêt public pour lesquelles lecabinet d'audit a effectué des contrôles légaux descomptes au cours de l'exercice précédent 10

5. Ressources Humaines 10

5.1 Collaborateurs 10

5.2 Politique de formation 10

5.3 Associés 12

5.3.1 Nombre 12

5.3.2 Rémunération 12

5.3.3 Rotation 12

2. RMA AUDIT ET CONSEIL

2.1 Présentation générale de RMA AUDIT ET CONSEIL

Depuis **près de 9 ans**, RMA Audit & Conseil avec ses deux experts-comptables et, commissaires aux comptes associés et ses consultants effectue des missions de **conseil, d'expertise comptable et d'audit** à des entités de toutes tailles sur l'ensemble du territoire français essentiellement pour une clientèle issue du secteur non marchand : CSE, associations, mutuelles et syndicats.

2.2 L'activité d'Audit légal de RMA AUDIT ET CONSEIL

2.2.1 Structure juridique

La société RMA Audit & Conseil, société par actions simplifiées de 5 000 € sise 11 Rue Sainte Colombe 94420 L'Haÿ-les-Roses, a pour principaux pôles d'activités : mission légale d'assistance au comité d'entreprise et organisations syndicales, audit et expertise comptable, conseil et formation, accompagnement comptable et financier.

2.2.2 Associés

La société RMA Audit & Conseil est détenue par 2 associés personnes physiques.

2.3 Structure de gouvernance du Cabinet

La société RMA Audit & Conseil est administrée par 2 professionnels de l'expertise comptable et commissaires aux comptes inscrits, Romain C. MISSINHOUN assumant la responsabilité de président du cabinet, Michel ARFI étant associé fondateur du cabinet.

Pour mettre en place l'organisation de l'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en particulier, le guide d'exercice professionnel, les associés constituent un comité de pilotage, qui a pour principales attributions :

- La définition des procédures d'organisation de l'activité et leur mise à jour périodique au regard des évolutions législatives et réglementaires et de l'adaptation de nos pratiques,
- La définition des modalités pratiques de mise en œuvre des procédures de revue indépendante et de contrôle qualité le cas échéant,
- L'organisation du plan de formation spécifique à l'activité,
- L'élaboration et l'adaptation aux besoins spécifiques de nos secteurs d'intervention, des outils méthodologiques,
- Le plan d'action de développement commercial.

2.4 RMA AUDIT & CONSEIL ET EURONNEX CONSULTING

Notre cabinet n'est affilié à aucun réseau international, ni organisation syndicale, ce qui garantit parfaitement notre indépendance.

2.4.1 Activité du cabinet, implantations, métiers, clients

L'activité du cabinet s'exerce principalement à travers ces deux « branches d'activité » :

- Expertise comptable
- Conseil et accompagnement des CSE

L'activité de commissariat aux comptes n'est pas prépondérante au sein du cabinet.

Les implantations permanentes du cabinet couvrent l'ensemble du territoire avec des bureaux situés à Paris.

Le cabinet RMA, avec ses collaborateurs offre les services suivants :

- Missions légales d'assistance aux CSE et aux OSP :

- Consultation annuelle sur la situation économique et financière
- Consultation annuelle sur la politique sociale, les conditions de travail et de l'emploi Prévention des risques et amélioration des conditions de travail
- Consultation sur les orientations stratégiques
- Mission d'alerte économique
- Licenciement pour motif économique et plan de sauvegarde de l'emploi
- Opérations de concentration

- Audit et Expertise Comptable :
 - Tenue et révision des comptabilités
 - Etablissement des situations intermédiaires
 - Etablissement des comptes annuels
 - Gestion sociale et paie
 - Examen limité
 - Audit contractuel
 - Audit légal
- Accompagnement comptable et financier
 - Etablissement des situations prévisionnelles et business plan
 - Organisation comptable et système d'information
 - Support à la fonction comptable et financière
 - Conseil comptable et financier
- Conseil
 - Création d'entreprise
 - Développement d'entreprise
 - Conseil juridique
 - Assistance aux contrôles fiscaux et sociaux
 - Organisme agrée de formation

Ces missions s'adressent principalement aux Instances représentatives du Personnel (Comités Sociaux et Economiques, Comités d'Entreprise…), aux directions d'entreprises, au secteur public et au secteur de l'économie sociale.

Il est important de préciser que, compte tenu des secteurs sur lesquels nous intervenons en commissariat aux comptes, les « zones de frottement » entre les prestations d'expertise et de conseil et l'audit légal sont relativement limitées, ce qui permet de prendre les mesures de sauvegarde nécessaires pour éviter les situations d'incompatibilité. Nos clients de commissariat aux comptes sont en effet généralement des structures présentant des effectifs limités qui n'ont, de ce fait, pas de possibilité de recourir à nos services d'expertise pour l'analyse de leurs comptes à la demande des Comités d'Entreprises par exemple. Les seuls clients qui présentent un effectif plus élevé (associations ou mutuelles) sont peu nombreux et suffisamment identifiés au sein du cabinet pour éviter que des situations d'incompatibilité ou de conflit d'intérêt puissent exister.

3. Gestion des risques du cabinet

3.1 Indépendance

Une déclaration d'indépendance annuelle a été mise en place au sein de RMA Audit & Conseil. Elle permet de recueillir chaque année auprès des associés etdes collaborateurs intervenant sur des missions d'audit légal une déclaration formelle de leur indépendance.

Nous nous assurons par ailleurs régulièrement que les différents principes et règles sont correctement diffusés dans le cabinet et que des procédures adéquates permettent d'en assurer la correcte application.

Le contrôle du risque d'incompatibilité en raison de prestations réalisées par des sociétés du Groupe à des entités qui souhaiteraient nous désigner comme commissaire aux comptes est réalisé sous la supervision du responsable de la mission CAC :

- Par diffusion annuelle de la liste actualisée des mandats de CAC aux collaborateurs
- Par consultation systématique de la base clients de RMA
- Toute décision de réponse à une sollicitation commerciale ou
- consultation d'appel d'offres fait l'objet d'une procédure de validation en lien avec les responsables du cabinet.

Pour chaque mandat, la formalisation de la vérification de l'indépendance du cabinet, des intervenants et du signataire est matérialisée par :

Les déclarations d'indépendance signées par chaque intervenant chaque année,

- Un questionnaire spécifique renseigné pour l'acceptation (et le maintien) du mandat, permettant de s'assurer de façon permanente de l'indépendance et de l'absence d'incompatibilité.

La direction de RMA Audit & Conseil confirme qu'un contrôle interne du respect de ce principe d'indépendance est réalisé.

3.2 Contrôle qualité

Le contrôle qualité au sein du cabinet RMA Audit & Conseil s'exerce principalement à travers des éléments suivants :

- Élaboration et diffusion d'information auprès de chaque intervenant sur l'activité de commissariat aux comptes des pratiques professionnelles détaillant les procédures à suivre et les principales règles mises en œuvre par le cabinet ainsi que les moyens d'en contrôler l'application. Ces pratiques permettent d'organiser la mission d'audit légal sur toutes ses phases, de l'acceptation (ou du maintien du mandat) jusqu'à l'émission des rapports de certification et de s'assurer du maintien de la qualitéet de l'indépendance du cabinet en toute circonstance dans la cadre d'une démarche d'audit approprié.

- Utilisation en réseau d'un outil d'audit reconnu (ACROPOLE EXPERT ou Pack PE/Audit), mis à jour régulièrement et permettant de décliner la démarche d'audit en conformité avec les normes d'exercice professionnel

 Utilisation également d'un outil de requêtage des données et d'échantillonnage statistique adapté à l'audit : OD-IT ou fichier Excel paramétré

- L'ensemble des dossiers, des procédures internes et de la documentation est accessible pour tous les collaborateurs de l'équipe CAC sur un réseau dédié du cabinet

- Mise en œuvre systématique d'une procédure de supervision organisée et formalisée sur l'ensemble des dossiers CAC

- Etablissement d'un plan de formation spécifique CAC actualisé annuellement permettant de maintenir les compétences de l'équipe dédiée

- Lorsque des problèmes spécifiques se posent au cours d'une mission que ce soit en matière comptable, en matière juridique, en matière d'application de normes professionnelles ou encore en matière de déontologie, tout collaborateur peut s'adresser au signataire ou à un

membre de l'équipe.

La direction de RMA Audit & Conseil confirme avoir mis en place un système de contrôle qualité interne a postériori, destiné à maintenir un niveau professionnel homogène et adapté au sein des équipes.

Ce contrôle qualité annuel permet de vérifier la correcte application des procédures internes mises en place au sein de RMA Audit & Conseil et d'obtenir une assurance raisonnable que les travaux mis en œuvre sont conformes aux normes professionnelles et aux obligations légales et réglementaires.

Il est opéré annuellement :

- Sur un échantillon de dossiers couvrant l'ensemble des signataires et des sites géographiques
- Sur la base d'un questionnaire de contrôle qualité
- Sur un principe de revue croisée réalisé par les associés et chefs de mission.

Une synthèse annuelle du contrôle est établie. Les points d'amélioration font l'objet d'un suivi l'année suivante.

Par ailleurs une revue indépendante (interne ou externe) est réalisée sur les mandats EIP en amont de la certification des comptes annuels par le commissaire aux comptes signataire.

3.3 Date et conclusion du dernier contrôle qualité dans le cadre de l'article R 821-26

Le cabinet RMA Audit & Conseil a fait l'objet d'un contrôle périodique de la part du H3C au cours de l'exercice 2023.

4. Activité de commissariat aux comptes

4.1 Chiffres clés

L'activité de commissariat aux comptes représente un chiffre d'affaires d'environ 53 k€ correspondant schématiquement à environ 34 % de l'activité de RMA Audit & Conseil.

Ventilation du chiffre d'affaires réalisé par RMA AUDIT ET CONSEIL en 2024 (en K€)

RMA AUDIT ET CONSEIL	CA
***Activité** (en K€)*	
- Certification des comptes (1)	53 k€
- Diligences directement liées (si applicable)	
- SACC	3
- Commissariat aux apports et à la fusion	1
- Expertise-comptable, le cas échéant	99 K€
- Autre (Contrôle qualité, …)	
Total en K€	**156 k€**

(1) Dont réalisé sur des mandats EIP : 15 k€ (deux mandats EIP détenus)

4.2 Clients

Les commissaires aux comptes associés signataires au sein du cabinet RMA Audit & Conseil ne certifient que des comptes d'entités françaises.

Les principaux secteurs sur lesquels nous intervenons sont :

- Le secteur Mutualiste ; Mutuelles et Unions Mutualistes des Livre II et III du Code de la Mutualité ;
- Le secteur Associatif et Syndical ; formation, réinsertion, services aux personnes ;
- Des CSE (Comité Social Economique)

4.3 Liste des entités d'intérêt public pour lesquelles le cabinet d'audit a effectué des contrôles légaux des comptes au cours de l'exercice précédent

Il s'agit uniquement de deux mutuelles du livre II du code de la mutualité :

La mutuelle MMH
La mutuelle MHA

5. Ressources Humaines

5.1 Collaborateurs

Le Cabinet RMA Audit & Conseil Audit n'emploie aucun salarié. Les collaborateurs intervenant sur l'activité de commissariat aux comptes sont principalement des salariés de l'entité Euronex Consulting.

D'autres collaborateurs peuvent intervenir : il s'agit principalement de collaborateurs intervenant dans le cadre de leur stage d'expertise comptable ou le cas échéant d'intervenants externes en fonction de leurs compétences (informaticien, experts RGPD).

Avec les deux associés, 2 collaborateurs interviennent principalement sur l'activité CAC. Les principaux collaborateurs compte-tenu de la taille de nos mandats ne sont pas exclusivement affectés à l'activité d'audit légal, mais sont maintenus si possible de manière continue sur les dossiers d'audit.

5.2 Politique de formation

La formation des collaborateurs fait l'objet d'un plan de formation et de développement des compétences national actualisé annuellement par les managers et associés.

Ce plan de formation est établi sur la base des évolutions métiers constatées au sein du cabinet et des besoins de formation identifiés dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation des collaborateurs.

Trois types de formation sont ainsi proposés :

- **Les formations au métier de l'audit et de l'expertise comptable :**
 - Le cabinet propose notamment une formation « nouvel entrant » destinée à présenter la méthodologie et les outils d'audit propres au cabinet. Ces formations internes sont également complétées par des formations intra ou inter de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) (Formation Actuel,) et formations spécifiques récurrentes (loi de finances notamment).
- **Les formations sectorielles :**
 - Sur ce point, chaque année, le Cabinet RMA organise un séminaire interne de deux jours entièrement consacré à la démarche d'audit légal avec les associés et les collaborateurs appelés à intervenir en commissariat aux comptes. Ces formations sont également complétées par des formations sectorielles ou de maintien des compétences au sein de la CNCC (forum mutuelle, formation LCBFT, démarche d'audit…).

Ce plan de formation est destiné à tous les intervenants en audit légal et a notamment pour objectif :

- de veiller à l'acquisition et au maintien des connaissances et compétences des associés et des collaborateurs ;
- de veiller au maintien des connaissances et au respect des obligations réglementaires de formation des commissaires aux comptes inscrits signataires.

RMA AUDIT & CONSEIL, assure le suivi des formations effectuées par chaque associé (attestations de formation) et des échanges informels sont organisés en cours d'année permettant de s'assurer que chaque signataire respectera bien l'obligation triennale de formation ainsi que l'obligation annuelle.

5.3 Associés

5.3.1 Nombre

Le cabinet RMA compte 2 associés personnes physiques qui sont inscrit sen qualité de commissaires aux comptes et d'Experts-comptables.

Ils ont une activité de signataire de mandats de Commissariat aux comptes, et ne sont pas exclusivementaffectés à l'activité de commissariat aux comptes.

5.3.2 Rémunération

La rémunération des associés est principalement constituée d'une part fixe déterminée en fonction des responsabilités et de l'ancienneté.

Cette part fixe est complétée par une rémunération variable calculée sur la base des performances du bureau ou de l'activité de rattachement.

L'un des deux associés exerce par ailleurs la fonction d'enseignant à l'université.

5.3.3 Rotation

La politique mise en place s'appuie sur les éléments suivants :

- Identification des mandats concernés par l'obligation de rotation des signataires : il s'agit uniquement des mandats d'audit légal dans des mutuelles du livre II du code de la mutualité (seul mandat EIP détenu à ce jour). Chaque mandat concerné fait l'objet d'un suivi spécifique dans le questionnaire « acceptation –maintien » qui indique :
 - La date de nomination et le signataire initial
 - La date de rotation à venir, si le mandat se poursuit (Renouvellement avec ou sans appel d'offre)
 - Le futur signataire éventuel pressenti par RMA Audit & Conseil

- Mise en place d'une stratégie de rotation sur les mandats concernés, en s'appuyant principalement sur les commissaires aux comptes ayant une expérience dans le secteur concerné par la rotation.